

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

M.7790 - CARREFOUR GROUP / RUE DU COMMERCE

SECTION 1.2

Description de la concentration

1. L'opération envisagée a pour objet l'acquisition du contrôle exclusif de RDC, société active dans le secteur de la distribution en ligne de produits informatiques et électroniques en France, par Carrefour, société active dans le secteur de la distribution au détail à dominante alimentaire en France et dans le reste du monde.
2. Cette opération constitue une concentration soumise à l'autorisation préalable de la Commission européenne.